

Image not found or type unknown



Bonus annuel apres une demission

Par **mstolar**, le **14/05/2008** à **14:18**

J'ai demissioner avec mon dernier jour de travail fin octobre 07. Tous les ans au mois de mars nous recevons un bonus annuel calculer sur plusieurs criteres dont la performance individuelle.rnrnEst ce que ja'ai droit a ce bonus (je pense que mon employeur me donnera 0%pour la part individuelle) au pro rata temporis a savoir 10/12emes.rnrnComment dois je proceder pour le reclamer?